

COMMUNE DE WINKEL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 17 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Grégory KUGLER Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Présents : Mmes MM. : Anne SIMON, Agnès LORENTZ, Adjointes au Maire, Pierre BLIND, Martine FROEHLI, et Josiane SCHMITT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés : Mme Sabine RORET, Conseillère Municipale.

Ont donné procuration : M. Denis MEYER, Conseiller Municipal à M. Pierre BLIND
et M. Hervé MOULIN, Conseiller Municipal à Mme Anne SIMON.

Secrétaire de séance : Mme Anne SIMON, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2019
- 2 – Tarification location salle communale
- 3 – Achat des parcelles cadastrées numéros 122 et 123 en section 03 à l'euro symbolique
- 4 – Classement de terrain au domaine public au profit de la commune
 - Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2019-5 du 15/02/2019
- 5 – Location logement RDC gauche
- 6 – Demande d'application du Régime Forestier Parcelle 779 Section B01
- 7 – Don d'un particulier à la Commune
- 8 – Divers
 - Avenir alignement des tilleuls de la Route de Ferrette
 - Différents devis impression livre sur Winkel
 - Demande de réalisation d'un terrain de VTT

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- 9 – Décision budgétaire modificative

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord pour l'ajout de ce point.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2019

M. le Maire demande si des observations sont formulées au procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 – Tarification location salle communale**Délibération N° 2019-15**

La Présidente de l'Association de gestion de la salle communale "La Batteuse", Mme Anne SIMON et 1^{ère} Adjointe au Maire, informe les membres du conseil municipal, que lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 mars 2019, il a été voté la modification des tarifs de location et de caution.

Les tarifs sont : Location 660 € charges en sus et caution 1.000 €.

Le Conseil Municipal,**après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

approuve les nouveaux tarifs de location de 660 € charges en sus et 1.000 € de caution pour la location de la salle communale "La Batteuse".

POINT 3 – Achat de terrains**Délibération N° 2019-16**

Vu le courrier de Maître Isaline CAUCHETIEZ, notaire à KINGERSHEIM, informant de la proposition de rétrocession à la commune des parcelles cadastrées suivantes :

Section 03 n° 122 lieudit SAEGMATTEN d'une surface de 00 ha 02 a 19 ca
et n° 123 lieudit SAEGMATTEN d'une surface de 00 ha 00 a 19 ca
par les consorts BEBEN et MEYER à la commune de WINKEL.

Vu l'avis de la SAFER d'Alsace du 10/01/2019.

Vu la proposition de rétrocession à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal,**après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

approuve le montant de la rétrocession à l'euro symbolique proposé par Maître Isaline CAUCHETIEZ, notaire à KINGERSHEIM et charge le Maire de procéder à la signature de l'acte notarié qui lui sera proposé.

La Commune prendra à sa charge les frais de notaire correspondant à l'achat desdits terrains.

POINT 4 – Classement de terrain au domaine public au profit de la commune**Délibération N° 2019-17****Délibération Annulant et remplaçant la délibération n° 2019-5 du 15/02/2019.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2004-1343 du 09 décembre 2004, de simplification du droit a modifié le code de la voirie routière (L141-3). Le classement et le déclassement des voies communales sont désormais prononcés par le Conseil Municipal, sans enquête publique préalable, s'ils ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de procéder au classement au domaine public routier au profit de la commune les parcelles cadastrées suivantes :

<u>Lieu-dit</u> : BEDELE la parcelle	797/0596 en Section B d'une superficie de	00 ha 12 a 88 ca
<u>Route de Lucelle</u> : la parcelle	798/0573 en Section B d'une superficie de	00 ha 00 a 04 ca
<u>Rue de l'Eglise</u> : la parcelle	233/0133 en Section 02 d'une superficie de	00 ha 00 a 57 ca
<u>Lieu-dit</u> : HINTERGRINGLEN la parcelle	572 en Section B d'une surface de	00 ha 01 a 84 ca

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce classement et à l'enregistrement de cette opération au livre foncier et à la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires).

POINT 5 – Location logement**Délibération N° 2019-18**

Vu la candidature de Madame OBRY Eléna, concernant la location de l'appartement, situé 26 Rue Principale, rez-de-chaussée, côté gauche,

Vu la caution solidaire signé le 08/05/2019 par Monsieur CAMBOURIEU Frédéric.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Décide d'attribuer le logement sis 26 Rue Principale, rez-de-chaussée, côté gauche, à Mme OBRY Eléna à compter du 15/05/2019.

Précise qu'un contrat de bail sur six ans ainsi qu'un état des lieux ont été établis.

Fixe le loyer à 500 € par mois sans charges. Le loyer sera révisable de plein droit chaque année au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Fixe le dépôt de garantie à 500 €, correspondant à un mois de loyer.

POINT 6 – Demande d'application du régime forestier**Délibération N° 2019-19**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'appliquer une parcelle boisée au régime forestier, afin d'en confier la gestion future aux services de l'O.N.F.

La parcelle concernée par le projet est énumérée dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			Surface à appliquer par parcelle cadastrale		
				ha	a	ca	ha	a	ca
WINKEL	Finstergrund	B	779/0114	1	82	00	1	82	00

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Approuve le projet tel qu'il est présenté ;

Décide de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier de la parcelle cadastrée à WINKEL au lieu-dit Finstergrund Section B n° 779/0114 pour une superficie de 1 ha 82 a 00 ca ;

Charge l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjoints, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

POINT 7 – Donation d'un particulier à la Commune**Délibération N° 2019-20**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier adressé par l'office notarial de Maîtres Claude BAUER et Pascal MENDEL de Wittenheim.

Chargé de la succession de Madame Anne Jacqueline BANZ née HOENNER à Winkel le 28/05/1928, décédée à Riedisheim le 24/03/2019, veuve de Monsieur Marcel BANZ.

Madame Anne Jacqueline BANZ a institué la commune de Winkel dans son testament légataire particulier de la somme de 10.000,00 euros

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Accepte la donation de 10.000,00 euros de Madame Anne Jacqueline BANZ ;

Charge l'Office Notarial d'effectuer toutes les démarches afin de régler la succession de Madame BANZ Anne Jacqueline née HOENNER ;

Autorise Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

POINT 8 – Divers

- Avenir alignement des tilleuls de la Route de Ferrette

Après concertation, il semblerait qu'une majorité des habitants seraient favorables au remplacement des anciens tilleuls en une seule opération de coupe et replantation. Ceci afin de conserver l'alignement, tout en réalisant une opération permettant le remplacement plus rapide des arbres malades, ce qui devrait être moins choquant qu'un remplacement étalé dans le temps.

- Différents devis impression livre sur Winkel

Après mise en concurrence au travers de demandes de plusieurs devis pour l'impression du livre en cours de réalisation sur le village de Winkel, il en résulte qu'il sera retenu de travailler avec l'imprimerie MARTIN d'Altkirch, pour l'impression d'environ 500 exemplaires en qualité reliure dos carré cousu, couverture cartonnée. Le prix d'un exemplaire sera de 20 € H.T.

- Demande de réalisation d'un terrain de VTT

Quelques jeunes villageois ont sollicité M. le Maire pour la réalisation d'un terrain de VTT freestyle avec des bosses et des creux.

Ils souhaiteraient que ce circuit soit réalisé vers le terrain de foot situé près de La Batteuse.

Le conseil municipal n'émet pas d'objection à cette réalisation, mais propose, néanmoins, qu'elle soit faite en partenariat avec le Vélo Club Illois.

Il sera nécessaire de bien définir la zone, sachant que d'autres habitants souhaitaient la création d'un terrain de pétanque.

- Travaux à l'intérieur de l'église

Mme Agnès LORENTZ, 2^{ème} adjointe au Maire, a présenté au conseil municipal les devis de travaux retenus par le conseil de fabrique.

Il s'agit du remplacement d'un escalier d'accès à l'orgue, de la 2^{ème} porte du sas de l'entrée principale, des 2 portes latérales, de la porte d'accès intérieur à la sacristie, de la fenêtre de la sacristie et de la réfection de la porte d'entrée principale.

L'ensemble de ces travaux seront réalisés par l'entreprise DATTLER Rémy de Feldbach et financés par les fonds propres du conseil de fabrique, aidé par une partie de la donation faite à la commune.

- Balayeuse - Faucheuse

Une réflexion est menée dans le sens d'anticiper un renouvellement de notre faucheuse Etesia, en vue de pouvoir acquérir un outil plus performant et plus polyvalent permettant d'y fixer une balayeuse de voirie

POINT 9 – Décision budgétaire modificative

Délibération N° 2019-21

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune de Winkel,

Vu l'absence de crédit à l'article 6688 – Chapitre 66 – section de fonctionnement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 – Article 60632 Fournitures de petit équipement	- 500,00 €
--	------------

Chapitre 66 – Article 6688 Autres charges financières	+ 500,00 €
---	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire : Grégory KUGLER

La Secrétaire de Séance : Anne SIMON